

## **DELIBERATION DDB2026\_013**

Date de convocation du Bureau communautaire  
délibérant du Grand Périgueux le 13 mai 2026

**LE 21 mai 2026**, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence  
de  
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du bureau	
en exercice	53
Présents	43
Votants	49
Pouvoirs	6

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

### **CONTRAT LOCAL DE SANTÉ: SOUTIEN À L'ASSOCIATION "MÉDECINE PÉRIGOURDINE HUMANITAIRE" (MPH) DES SOINS MÉDICAUX ET DENTAIRES POUR TOUS - POINT DELIBERANT**

#### **PRESENTS :**

Mme ALARCON, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, Mme DORET, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MARTIN, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. NARDOU, M. NOYER, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, M. SEGUY

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, M. MALLET, M. TALLET

#### **POUVOIR(S) :**

M. AMELIN donne pouvoir à M. NARDOU  
Mme CORNUT donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme JARRIGE donne pouvoir à M. CADET  
M. MARTY donne pouvoir à M. AUZOU  
M. MOTARD donne pouvoir à M. LEGAY

## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ: SOUTIEN À L'ASSOCIATION "MÉDECINE PÉRIGOURDINE HUMANITAIRE" (MPH) DES SOINS MÉDICAUX ET DENTAIRES POUR TOUS - POINT DELIBERANT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 23 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

**Considérant que** l'association MPH (Médecine Périgordine Humanitaire, anciennement Médecine Pharmaceutique Humanitaire) œuvre depuis 1997 pour permettre l'accès «entièrement gratuit» à des soins infirmiers, médicaux et dentaires aux personnes souvent exclues du système de santé.

**Que** bien que non située dans un quartier prioritaire, au vu des missions qu'elle occupe vers les personnes en situation de grande précarité, l'association MPH a été soutenue depuis 2011 par la communauté d'agglomération au titre de la politique de la ville. Depuis 2023, les financements relèvent du « droit commun » dans le cadre du Contrat local de santé du Grand Périgueux.

**Que** grâce à l'engagement bénévole de professionnels de santé provenant de tout le département : 9 médecins, 6 dentistes, 2 pharmaciens, 13 infirmières ; et grâce à l'augmentation du nombre de professionnels (en légère hausse depuis 2024 :de 27 à 30 personnes), il a été possible de revenir au rythme d'avant COVID, c'est à dire de proposer 2 permanences par semaine de consultations médicales et 1 permanence de consultations dentaires (avec des délais de rdv pour les consultations dentaires de 4 à 6 mois). Depuis mai 2025, 1 permanence de psychiatrie est également assurée les lundis après-midi. L'association accueille donc des patients, deux fois par semaine (les lundis et jeudis) au 27 rue Font Claude à Périgueux.

**Considérant que** le centre fonctionne également en réseau avec des médecins spécialistes, un laboratoire d'analyse (gratuité des analyses), le centre de radiologie Lakanal (panoramiques dentaires gratuits), la PASS (permanence d'accès aux soins de santé) du Centre hospitalier de Périgueux, le Centre d'examen de Santé (CES) de la CPAM et les associations de l'agglomération (ASD, APARE, France Terre d'asile, CCAS, associations caritatives,...) afin de permettre une prise en charge globale de 350 patients par an en moyenne. Pour autant, en 2025, l'association compte plus de 500 bénéficiaires.

**Que** les bénéficiaires du Centre de soins médicaux et dentaires gratuits sont des personnes en situation de grande précarité (demandeurs d'emploi, chômeurs, jeunes de moins de 25 ans sans emploi, personnes sans couverture sociale, personnes avec couverture sociale mais sans mutuelle complémentaire, bénéficiaires du RSA - 75 %, jeunes en rupture familiale, parents isolés, SDF, personnes handicapées,...). Concernant les soins dentaires, il s'agit de personnes qui ne peuvent faire l'avance de frais dentaires élevés et/ou qui n'ont pas les moyens de se faire faire des prothèses dentaires. L'accès aux prothèses contribue largement à la réinsertion sociale et professionnelle.

**Que** de manière globale, cette action permet de jouer un rôle en terme de prévention (hygiène, alimentation, alcool,...).

**Qu'en** 2025, l'activité du centre a augmenté en moyenne de 30 % (accueil de 445 patients). La demande pour le cabinet dentaire est de plus en plus importante (hausse de 35%) avec en moyenne 10 actes par permanence (soit 415 actes pour 188 bénéficiaires).Le nombre de consultations psychiatriques (environ 1H) est de 46 en 2025. Ce nombre a augmenté régulièrement au cours de l'année.

**Budget prévisionnel 2026 :**

Dépenses en €		Recettes en €	
Achats (dentisterie, fournitures)	12 400	ARS NA	13 500
Services extérieurs (location locaux, frais d'interprétariat, assurance, banque,...)	8 050	CPAM	6 000
Charges de personnel	6 600	CD 24	6 000
Autres charges de gestion courante	1 950	Grand Périgueux	3 500
<b>TOTAL</b>	<b>29 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 000</b>

**Considérant que** le budget de fonctionnement augmente chaque année notamment en raison de l'augmentation des fournitures de dentisterie. Le bénévolat des professionnels de santé est valorisé à hauteur de 47 500 €.

**Qu'en 2025**, une subvention de 3 500 € a été attribuée par Le Grand Périgueux ; Le compte de résultat 2025 de l'association fait apparaître une contribution de l'Agglomération à hauteur de 14% du budget total de fonctionnement du centre de soins (hors valorisation des contributions volontaires en nature – bénévolat et hors travaux de rénovation du cabinet dentaire).

**Qu'il est proposé** que le conseil communautaire décide de soutenir le Centre de soins médicaux et dentaires porté par l'association MPH à hauteur de 3 500 euros au titre de l'année 2026.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'association Médecine Périgordine Humanitaire (MPH) pour le fonctionnement du Centre de soins médicaux et dentaires au titre de l'année 2026 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 29/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 29/05/2026	Périgueux, le 29/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU